

Délibération n°30/01/2025-13

du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 17 heures 30, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 janvier 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Pierre VASARELY, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL, Dimitri MOUDAR
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX) Dominique AUGÉY (Elsa ESPENEL), Arlette OLLIVIER (Marc FERAUD), Philippe CHARRIN (Fabienne VINCENTI), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Vice-Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Résidence et bourse - Programme Pause 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

L'école supérieure d'art a candidaté au programme PAUSE 2024.

Le Conseil d'administration a autorisé l'accueil de l'artiste Raed Issa, dans le cadre du programme PAUSE par délibération du 12 juin 2024.

L'accueil de cet artiste n'ayant pas pu avoir lieu en 2024, il convient de modifier les dates d'accueil par délibération de l'assemblée délibérante.

PAUSE est un programme national d'accueil en urgence de scientifiques et d'artistes qui ne peuvent plus mener leurs travaux librement dans leurs pays d'origine. Lancé en 2017 par le Collège de France, il a permis la mise à l'abri et l'accueil temporaire de près de 600 chercheurs et artistes. Il bénéficie du soutien des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'intérieur, des affaires étrangères et de la culture, d'institutions de la recherche tel que le CNRS, du monde économique et de la société civile, ainsi que de l'Union européenne, à travers le programme Asile, Migration, Intégration.

Les scientifiques et artistes étrangers de toute origine géographique (hors ressortissants de l'Union européenne) et de toute discipline sont éligibles, à condition de remplir l'ensemble des critères suivants :



- justifier d'un statut de doctorant (avec une rédaction de thèse en cours, interrompue par la situation de danger), chercheur, enseignant-chercheur, artiste ou artiste-enseignant dans son pays d'origine ;
- se trouver dans une situation d'urgence en raison du contexte sécuritaire prévalant dans son pays d'origine et/ou en raison de persécutions ou de craintes de persécutions du fait de son origine ethnique, de sa religion, de son engagement politique, de ses opinions, de son orientation sexuelle, du contenu de ses travaux et/ou enseignements. L'urgence économique n'entre pas dans le périmètre d'action du programme PAUSE ;
- être dans l'obligation de s'exiler de son pays d'origine ou être en France depuis moins de trois ans.

Le cofinancement attribué varie en fonction :

- du statut et de l'expérience du candidat,
- de l'existence d'un projet d'accompagnement social par l'établissement d'accueil.

Sur proposition de PAUSE, l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence accepte de se positionner pour mettre en place un projet d'accompagnement social, dans le cadre d'une résidence artistique, d'un artiste gazaoui, Raed Issa, pour une durée de 6 mois en 2025. En contrepartie, l'artiste-résident s'engage contractuellement à contribuer aux activités de recherche, pédagogiques et artistiques de l'école, dans un cadre de temps et de contenu prévu par un contrat de résidence. A ce titre, l'artiste résident sera amené à intégrer la pédagogie par l'élaboration d'un programme coconstruit avec l'équipe enseignante (workshops, cours de 1^{er} cycle...).

Le contrat de résidence pourra être renouvelé pour une durée de 6 mois.

Dans le cadre du dispositif spécifique du programme PAUSE d'aide aux artistes gazaouis et du contrat de résidence, l'ESAAix propose d'attribuer à Raed Issa une bourse de 9 000€ pour chaque contrat de résidence de 6 mois ; cette bourse faisant l'objet d'un financement alloué par le programme à hauteur de 80 % du budget total.

Le contrat de résidence prévoira l'hébergement de Raed Issa au sein de l'ancien logement de fonction de l'ESAAix. L'ESAAix prendra en charge le montant de l'assurance habitation qui devra être souscrite (estimée à 245€/an).

D'autres partenaires pourront être associés à ce projet de résidence.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°12/06/2024-48 du 12 juin 2024 relative à la résidence et à la bourse du programme PAUSE
- AUTORISE l'accueil de l'artiste Raed Issa, dans le cadre du programme PAUSE qui sera couvert par un contrat de résidence artistique au sein de l'Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence F. Ciccolini, dans

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr



le cadre du dispositif « PAUSE » porté par le Collège de France, en 2025 (résidence de 6 mois) renouvelable une fois pour la même durée par avenant

- AUTORISE le versement d'une bourse de 9 000 euros, pour chaque contrat de résidence de 6 mois , après validation du financement à hauteur de 80% attribué par le programme PAUSE
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget, au compte 65131 – Bourses et prix, au compte 6168 – Primes d'assurance autres et au compte 74888 – Autres attributions et participations
- AUTORISE la Directrice à signer tout document y afférent

Fait à Aix en Provence, le 30 janvier 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY